

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, EYFFRED Guy, LAUTARD Yvan, HONNORAT Cédric, GONZALEZ Jean José, ROBUTTE Damien, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, BONNET Jean Charles, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine, LESCUT Carol.

Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

ORDRE DU JOUR :

1/ Commission Communale des Impôts directs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire et que la durée du mandat de ses membres est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Il est donc nécessaire de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à choisir parmi les contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de désigner :

Commissaires titulaires :

- **ROBUTTE Damien**
- **EYFFRED Guy**
- **HONNORAT Cédric**
- **LESCUT Carol**
- **GONZALEZ Jean José**
- **BONNET Jean Charles**
- **MASSE Karine**
- **BONNET Nadine**
- **PASCAL Bernard**
- **BIANCO Serge**
- **LAUTARD Yvan**
- **PASCAL Suzanne**

Approuvé à l'unanimité

Commissaires suppléants :

- **DELESSERT LAVAL Henri**
- **BIANCO Pascale**
- **LESCUT Arnaud**
- **ALESSANDRONI Laurence**
- **EYFFRED Julien**
- **DESIR Jean Marc**
- **GABRIELICH Ludovic**
- **EYFFRED François**
- **SANCHINI Nadine**
- **LAUTARD Pierrette**
- **CORNU Solange**
- **VERNAELDE Sophie**

2^{ème} délibération : désignation des délégués au SDE04.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège d'Annot.

Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral d'Annot et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du SDE 04.**

Le Conseil Municipal procède à la désignation :

Titulaires :

- PONS BERTAINA Viviane
- ROBUTTE Damien

Suppléants :

- GONZALEZ Jean José

Approuvé à l'unanimité

3^{ème} délibération : servitude avec le SDE04/enfouissement BTA Mairie.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de servitudes avec le SDE04 concernant l'enfouissement BTA Mairie 2^{ème} tranche pour la parcelle communale cadastrée section D n° 299. A cet effet, le SDE04 demande l'autorisation d'encaster un coffre et de passer un mètre de câble en souterrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude avec le SDE04 et la charge de toutes les démarches nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

4^{ème} délibération : subvention à l'ASA des canaux de Méailles.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, hors la présence de Mrs EYFFRED et ROBUTTE, lesquels directement concernés, étaient sortis, de la demande de subvention de l'ASA des canaux de Méailles en date du 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser une subvention de 2000 € à l'ASA des canaux de Méailles,
- dit que les crédits seront prévus au budget.

Pour : 9 (Mrs EYFFRED Guy et ROBUTTE Damien, directement concernés, n'ont pas pris part au vote)

5^{ème} délibération : marché forage/devis.

Modifie la délibération n° DE 2020 05 du 7 mars 2020.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la création du forage, l'entreprise FORASUD avait été retenue pour un montant de 24 625 € HT. Au vu des résultats obtenus, il est nécessaire d'équiper ce forage avec un busage en acier de plus gros diamètre (168 mm) afin de pouvoir tirer une quantité d'eau plus importante. Le montant total du devis s'élève à 38 787.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 38 787.50 € HT avec l'entreprise FORASUD et dit que les crédits ont été prévus au budget annexe eau assainissement.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.